



Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Secrétariat assuré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement



Notification 2015/005

27 février 2015

NOTIFICATION AUX PARTIES

NOTIFICATION DE LA CDB SCBD/SAM/DC/RH/LJ/

Le Secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage est heureux d'attirer l'attention des Parties sur une notification émise par le Secrétariat de la CDB.

La notification de la CDB [SCBD/SAM/DC/RH/LJ/84166](#) du 30 Janvier 2015 sur une "Demande d'informations actualisées adressée aux Parties et partenaires sur les actions et plans récents relatifs à la conservation des espèces d'oiseaux migrateurs», qui se rapporte à l'Initiative en faveur des oiseaux migrateurs de l'Arctique (AMBI) du Groupe de travail du Conseil de l'Arctique sur la conservation de la flore et de la faune arctiques (CAFF), avec pour objectif d'améliorer les résultats en matière de conservation des oiseaux migrateurs qui se reproduisent dans l'Arctique tout au long de leur cycle de vie.

Le Secrétariat de la CMS souhaite réitérer l'importance de cette notification et saisit l'occasion pour souligner la Résolution 11.14 sur le "Programme de travail sur les oiseaux migrateurs et les voies de migration», qui demande au Secrétariat de se concerter avec les secrétariats des AEM pertinentes et de renforcer les liens avec le CAFF et l'AMBI pour tirer parti de l'approche des voies de migration en vue d'obtenir un soutien mondial pour la conservation de l'environnement arctique.

Pour plus d'informations, veuillez contacter: Borja Heredia, Chef de l'équipe espèces aviaires: bheredia@cms.int.

<http://www.cms.int/en/news/notifications>